

Nouveauté 2020-2021 : Dématérialisation des licences !

Plus de dossier d'inscription papier (sauf cas particuliers : les licences T (= prêt de joueur entre 2 clubs),)

Présentation des différentes **PHASES** pour vous réinscrire et/ou vous inscrire :

Phase 1 - Réception d'un mail par la FFBB

Merci de le lire attentivement et suivre les étapes : justificatifs demandés et pré-inscription en ligne e-Licence

« Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un **CERTIFICAT MEDICAL** pour la pratique de la discipline du Basket-ball ou du sport en compétition **est OBLIGATOIRE pour la saison 2020/2021**. Ce certificat médical s'accompagne d'un questionnaire Covid 19 (QC19) »

Puis un lien vous permettra d'aller sur la plateforme E-LICENCE pour faire votre pré-inscription ; cliquez dessus et suivez la procédure : date de naissance + code de sécurité + les 6 étapes :



Vous pouvez commencer votre pré-inscription sur e-licence et venir aux permanences en attendant votre RDV chez le docteur pour obtenir votre certificat médical (qui sera à télécharger à l'étape 3 « je produis mes justificatifs)!

Phase 2 - Permanences d'inscription afin de régler seulement votre licence et récupérer vos billets de tombola

Nous attendons le feu vert de la mairie pour disposer de la salle verte du basket et vous confirmer les dates, sûrement la 2nd quinzaine de juin.

Règlement de la cotisation (espèces, chèque à l'ordre du PBC, bons de réduction « Opération Licences Sportives » Super U, Pass Culture Sport).

Si besoin d'une attestation d'inscription au PBC ou si vous disposez d'un formulaire spécifique, nous pourrons vous les compléter pendant ces permanences !

Phase 3 - Vérification des données et validation de votre licence par le club + le comité

Attention, TANT QUE LA COTISATION N'EST PAS PAYEE, LE CLUB NE VALIDE PAS LA PRE-INSCRIPTION POUR LA TRANSFORMER EN LICENCE ; donc interdiction de s'entrainer ou jouer de match!

Tout joueur indécis pour différents motifs (études, travail, déplacement, etc...) est invité à se faire connaître auprès du secrétariat du PBC avant le 15 juillet 2020 pbc.secretariat@gmail.com

Le club doit engager les équipes avant le 15 juillet.

CONDITIONS D'ADHESION

- En aucun cas les cotisations versées ne seront remboursées.
- Tout joueur (et son responsable légal si le joueur est mineur) en signant son engagement, accepte selon ses compétences, d'arbitrer des matchs, tenir la table, le bar, le samedi ou le dimanche, durant la saison selon un planning établi à l'avance (publié sur le site du PBC : http://www.pbc44.fr)
- Le responsable légal du mineur autorise les entraîneurs, dirigeants et tout accompagnateur à transporter son enfant lors d'un déplacement lié aux activités du PBC dans la mesure où l'accompagnateur et le véhicule utilisé sont assurés à cet effet.
- Chaque joueur, parent, représentant légal s'engage à LIRE et ACCEPTER la Charte du club

Cotisation annuelle SAISON 2020/2021

L'assurance A est incluse dans la cotisation, le choix d'une autre assurance implique une majoration du montant de l'assurance A

| Année | Catégorie | Tarifs selon date de renouvellement | | |
|----------------|------------------------|--|----------------------------|-------------------|
| | | Avant le 31/07/20 ou 1ère inscription | Du 01/08/20 au 31/08/20 | Après le 01/09/20 |
| 2014 | U7 - Ecole de Basket | 98.00 € | 98.00€ | 98.00€ |
| 2012/2013 | U9 - Mini-Poussins(es) | 101.00€ | 121.00€ | 141.00€ |
| 2010/2011 | U11 - Poussins(es) | 111.00 € | 131.00€ | 151.00 € |
| 2008/2009 | U13 - Benjamins(es) | 111.00 € | 131.00 € | 151.00 € |
| 2006/2007 | U15 - Minimes | 111.00 € | 131.00 € | 151.00 € |
| 2004/2005 | U17 G - Cadets | 131.00 € | 151.00€ | 171.00 € |
| 2003/2004/2005 | U18 F - Cadettes | 131.00 € | 151.00€ | 171.00 € |
| 2001/2002/2003 | U20 G - Juniors | 131.00 € | 151.00€ | 171.00 € |
| 2001/2002 | U20 F - Juniors | 131.00 € | 151.00€ | 171.00 € |
| 2000 et avant | Séniors | 131.00 € | 151.00€ | 171.00 € |
| 2000 et avant | Loisirs | 110.00€ | 110.00€ | 130.00€ |

REDUCTIONS:

- Abattement de 25% pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 550€ (sur présentation d'un justificatif)
- Réduction de 10€ pour le 3ème enfant

BILLETS DE TOMBOLA

Chaque licencié reçoit un carnet de tickets de tombola coût inclu dans le prix de la licence (dans la limite de 2 par famille) dont il conservera la recette.